

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 26 novembre 2025 via voies électroniques et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne	M. Pierre Aubrey
M. Brian Boisvert	M. Colin LeBrun
M. Sebastien Denault	Mme Daphne Laycock

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

166-11-2025 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance extraordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du 26 novembre 2025 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

167-11-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Aubrey
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

168-11-2025 AMENDEMENT AU PRÊT TEMPORAIRE PRACIM

ATTENDU QUE la résolution initiale adoptée par le conseil municipal fixait le montant du prêt temporaire PRACIM à 349 758,05 \$, représentant les honoraires professionnels déjà payés;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de cette résolution, la municipalité a reçu quatre nouvelles factures totalisant 52 784,57 \$, également liées aux honoraires professionnels encourus dans le cadre du projet PRACIM;

ATTENDU QUE ces éléments ont été discutés avec notre institution financière, qui a confirmé la nécessité d'amender la résolution afin de refléter le montant réel du prêt temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Armstrong, maire et résolu à l'unanimité :

QUE la résolution originale soit amendée afin que le montant du prêt temporaire PRACIM soit établi à **402 542,62 \$**, représentant l'ensemble des honoraires professionnels encourus et à venir dans le cadre du projet;

QUE ce montant amendé soit transmis à Desjardins pour ajustement du contrat de financement temporaire.

QUE Monsieur Eric Rochon, directeur général, soit dûment mandaté afin de signer, pour et au nom de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract, tous les documents relatifs au prêt temporaire.

169-11-2025 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.